

- Les négociations ayant abouti à la signature d'accords conventionnels ;
- Les négociations conduites dans le cadre de la restructuration des conventions collectives.

1. Les Négociations Sociales 2017 de la FNB

● Des actions concrètes au bénéfice des entreprises

L'année 2017 a été une année riche dans le cadre de l'évolution de la structuration sociale du secteur, par la coordination de plusieurs constats liés aux bouleversements probables de la gestion de la politique sociale de nos organisations professionnelles sur les 10 prochaines années.

Les points forts des contacts, réunions et partenariats créés ont eu pour cible principale :

- les conséquences des résultats de la représentativité sur la réorganisation sociale des organisations professionnelles ;
- la présence et le soutien dans les négociations nationales et locales, sur les grands sujets de négociations (salaires, prévoyance ...)

● Négociations sociales du secteur

■ En région

17 février 2017 – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières de la région Franche-Comté, et finalisation du texte régional avec comme partenaire possible les Propriétaires Forestiers.

17 novembre 2017 – Réunion de signature la nouvelle Convention Collective Régionale des Exploitations Forestières de la région Franche-Comté.

● Politique salariale

■ En région

13 janvier 2017 – Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Champagne Ardenne.

26 janvier 2017 – Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des exploitations forestières de la région Lorraine.

3 février 2017 – Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Basse-Normandie.

8 février 2017 – Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Pays de Loire.

10 février 2017 – Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles de la région Lorraine.

27 février 2017 – Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Haute-Normandie.

22 mars 2017 - Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Centre.

7 avril 2017 - Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Poitou Charentes.

13 avril 2017 – Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Bretagne.

21 avril 2017 - Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Rhône Alpes.

9 juin 2017 - Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles de la région Franche Comté.

21 juin 2017 – Signature d'un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Auvergne.

● Prévoyance

■ **Au national**

27 avril 2017 - Réunion de la Commission Paritaire de la Convention Collective de 1952 de la CPCEA et baisse des taux de cotisation et augmentation des prestations pour rendre le régime plus intéressant (*Avenant n°48 modifié*).

■ **En Région**

21 avril 2017 – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières et des Scieries Agricoles de la région Rhône-Alpes, et signature d'un accord de prévoyance actant une baisse des taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2018.

7 juin 2017 – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières et des Scieries Agricoles de la région Champagne-Ardenne, et bilan du régime de prévoyance régional avec ANIPS –GROUPAMA et maintien des taux pour les années futures.

21 juin 2017 – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières et des Scieries Agricoles de la région Auvergne, et signature d'un accord actant une baisse des taux de cotisation du régime de prévoyance géré par AGRICA.

2. Restructuration des Branches Professionnelles et état des Négociations

● La restructuration des Conventions Collectives Agricoles

→ Signature de l'accord d'objectifs du 15 novembre 2016 sur la restructuration de la négociation collective de l'interbranche agricole

Les partenaires sociaux agricoles, faisant suite aux annonces des Pouvoirs Publics sur la restructuration des branches professionnelles, ont décidé de définir par un accord paritaire les modalités de restructuration des conventions collectives agricoles.

La Fédération Nationale du Bois est signataire de cet accord qui concerne toutes les conventions collectives départementales et régionales, incluant dans leurs champs d'applications les scieries agricoles et les exploitations forestières.

Cet accord, en effet, fixe la méthode et les critères qui serviront aux partenaires sociaux locaux pour regrouper les conventions collectives existantes.

→ Le schéma cible de l'architecture conventionnelle agricole

Chaque branche professionnelle garde la maîtrise de l'organisation de sa couverture conventionnelle avec :

- Un dispositif conventionnel national commun à toutes les régions et à toutes les activités de la branche sur les thèmes suivants : mise en place, rôle et fonctionnement des commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) ; durée du travail ; classification ; éléments sur les salaires minimums nationaux professionnels et sur les rémunérations ; égalité professionnelle ; conditions de travail ; santé au travail ; formation professionnelle ; organisation de la négociation collective ; protection sociale complémentaire
- Un dispositif conventionnel territorial qui peut porter au titre des négociations sur les thèmes conventionnels nationaux si ces derniers le prévoient et les dispositions suivantes: rémunération (salaire, prime, ...), déplacements, innovations sociales, ...

La Fédération Nationale du Bois est signataire de cet accord « cadre » qui définit les modalités pour les scieries agricoles et les exploitations forestières de la restructuration des conventions collectives départementales et régionales existantes.

La Fédération Nationale du Bois a organisé, en avril 2017, une première réunion paritaire au cours de laquelle ont été abordées les modalités concrètes d'application de l'accord national pour les conventions et les accords locaux concernés.

La première négociation sur le dispositif spécifique aux exploitants forestiers scieurs a été conduite et a retenu les principes suivants pour la création d'un socle national minimal pouvant s'appliquer dans les départements et régions qui ne disposent pas de conventions collectives locales « vivantes ».

Ce socle comprendra les dispositions relatives aux salaires minima conventionnels (Accord national), aux classifications (Accord national), à la formation professionnelle (Accord national), à la prévoyance et aux frais de santé (Accord national).

Ces grands chapitres se retrouveront au sein d'un dispositif conventionnel qui reprendra les articles « standards » nécessaires à la conclusion et à l'extension d'une convention collective.

Parallèlement, sera assurée la coordination des dispositifs conventionnels locaux possibles en tenant compte de la création des grandes régions et de leur incidence sur le fonctionnement des commissions mixtes.

→ Les renégociations conduites pendant l'année 2017

Les syndicats départementaux et régionaux d'exploitants forestiers scieurs poursuivent leur action en matière de restructuration conventionnelle.

- Finalisation de la convention collective interdépartementale des exploitations forestières de Franche-Comté : la dernière réunion paritaire de négociation s'est tenue à Besançon le 9 juin 2017. Les partenaires sociaux ont convenu de retenir la date du 17 novembre 2017, comme date de réunion de signature après envoi de la version définitive.
- Mandat de dénonciation prévisionnelle des conventions collectives Régionales des exploitations forestières de Champagne –Ardennes et d'Alsace, en vue d'une fusion avec la nouvelle convention collective de Lorraine. Cette décision a été prise lors de la dernière Assemblée Générale du nouveau syndicat « Grand Est ».
- Lancement du dossier de création d'une Convention Collective Régionale Provence - Alpes - Côte d'Azur, confirmant le mandat de principe de lancer des négociations paritaires au dernier trimestre 2017 et pendant l'année 2018.

→ Les perspectives pour l'année 2018

- Reprise des travaux de dénonciation prévisionnelle des conventions collectives départementales de la Région Bourgogne, et rattachement possible avec la convention collective de Franche Comté ;
- Lancement du dossier de dénonciation de la convention collective des Alpes-Maritimes, qui pourrait être rattachée à la future Convention Collective Régionale Provence - Alpes - Côte d'Azur,
- Poursuite de la négociation de la future convention collective nationale qui s'appliquerait dans un premier temps à défaut de convention collective départementale ou régionale existante.